GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :09/12/96
N° DE DEPOT :18610
R.C.S. LYON :353 800 329
N° DE GESTION:90 B 01264

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société ---------
SOFCO SANTE

2 Allée du Moulin Berger
69130 ECULLY

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Délibération/Acte

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE LYON, MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOFCO SANTE

Société Anonyme au capital de 4 410 000 Francs

2 allée du Moulin Berger

69130 ECULLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA

SARL LES VILLANDIERES CHALON SUR SAONE

LE PALAIS D'HIVER
149, BOULEVARD STALINGRAD
69100 LYON - VILLEURBANNE
TELEPHONE: 78 94 39 17
TELECOPIE: 78 89 01 20 - 78 89 64 62

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON en date du 4 Octobre 1996, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société LES VILLANDIERES CHALON-SUR-SAONE SARL dans le cadre de la fusion avec la société SOFCO SANTE SA.

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Entreprises concernées

La société SOFCO SANTE est une société anonyme au capital de 4 410 000 Francs, divisé en 44 100 actions de 100 Francs nominal chacune entièrement libérées, dont le siège social est situé 2 allée du Moulin Berger à ECULLY (69130).

SOFCO SANTE a pour objet social l'étude, l'organisation de toutes entreprises, la prise de participation dans toutes sociétés.

La société clôture son exercice social au 31 Décembre.

La société LES VILLANDIERES CHALON-SUR-SAONE est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Francs divisé en 500 parts sociales de 100 Francs de nominal chacune intégralement libérées, dont le siège social est situé 12 Impasse Carloup à CHALON SUR SAONE (71100).

La société LES VILLANDIERES CHALON-SUR-SAONE a pour objet l'exploitation d'une maison d'accueil pour personnes âgées et handicapées, toutes opérations pouvant s'y rattacher et la prise de participation dans toutes les entreprises pouvant se rattacher à l'objet social.

Suite à la cession de son fonds de commerce, la société LES VILLANDIERES - CHALON SUR SAONE n'a plus d'activité à ce jour.

La société clôture son exercice social au 31 Décembre.

<u>But de l'opération</u>

La société SOFCO SANTE détient 100 % du capital de la société LES VILLANDIERES - CHALON SUR SAONE.

Afin de rationaliser les structures du groupe de sociétés, la fusion de ces deux sociétés a été décidée.

<u>Bases de la fusion</u>

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés, arrêtés au 31 Décembre 1995.

Propriété - Jouissance et conditions

SOFCO SANTE SA aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du 1er Janvier 1996. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après l'approbation de l'opération par l'assemblée générale extraordinaire.

Toutes les opérations effectuées du 1er Janvier 1996 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts pour les droits d'enregistrement et à l'article 210 A du même code en matière d'impôt sur les sociétés.

II. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Aux termes de la convention de fusion signée par les organes de direction des deux sociétés, l'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi :

Actif apporté		**1 418 163**
• Autres créances	1 199 993	
• Disponibilités	218 170	
Passif pris en charge		**0**
ACTIF NET APPORTE PAR LA SARL LES VILLANDIERES CHALON-SUR-SAONE S'ELEVE A		**1 418 163**

Les apports ont été réalisés sur la base de la valeur nette comptable qui ressort des comptes arrêtés au 31 Décembre 1995 et approuvés par l'assemblée générale du 26 Juin 1996.

III. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charges,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- s'assurer que les évènements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

L'évaluation étant effectuée sur la base des comptes annuels de la société LES VILLANDIERES CHALON-SUR-SAONE au 31 Décembre 1995, nous avons notamment examiné la situation arrêtée au 30 Juin 1996.

IV. CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 1 418 163 Francs.

La société absorbée étant détenue à 100 %, le montant de l'actif net apporté est au moins égal au montant de la prime de fusion qui seule est constatée au bilan.

Fait à Villeurbanne, le 18 Novembre 1996

Le Commissaire aux Apports
ORFIS SA
Michel CHAMPETIER